

ROLE TESTCASE
123 FOURTH AVE
FLIN FLON MB

JUL 02 19

CASE: 53779

R0J 3K9 FF

DEAR: MRS. TESTCASE

I am writing to tell you that you will be getting a payment in August for your children's school supplies. This benefit can only be provided once per year.

The benefit amount is based on when your children were born:

January 1, 2008 to December 31, 2014	\$60.00
January 1, 2006 to December 31, 2007	\$80.00
January 1, 2002 to December 31, 2005	\$100.00

If your children are between 5-15 years old and are going to school in September, you will automatically get the school supplies benefit.

If you have children 16 or 17 years old and they are going to school, please call me at the number below and leave a message with their name(s), age, grade and school they will be attending in September. You will need to do this if your children are turning or have turned 16 anytime this year.

If your children are not attending school this September, please call me to cancel their school supplies benefit. If you do not do this, an overpayment may be applied.

If you have any questions, please phone me at the number below.

Yours Truly

CAS TYPE
123 4^E AVENUE
FLIN FLON (MANITOBA)
R0J 3K9

Le 2 JUILLET 2019

DOSSIER : 53779

MADAME,
OR
MONSIEUR,

Je vous écris pour vous dire que vous recevrez un paiement en août pour les fournitures scolaires de vos enfants. Cette allocation peut seulement être versée une fois par année.

Le montant de l'allocation dépend de l'année de naissance de votre enfant :

du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2014	60,00 \$
du 1 ^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2007	80,00 \$
du 1 ^{er} janvier 2002 au 31 décembre 2005	100,00 \$

Si vos enfants ont entre 5 et 15 ans et iront à l'école en septembre, vous recevrez automatiquement l'allocation pour les fournitures scolaires.

Si vous avez des enfants de 16 ou de 17 ans qui vont à l'école, veuillez m'appeler au numéro ci-dessous et laisser un message indiquant le nom et l'âge de vos enfants, leur année d'études en septembre et le nom de l'école qu'ils fréquenteront. Vous devez suivre cette procédure si votre enfant aura 16 ans ou a eu 16 ans cette année.

Si vos enfants n'iront pas à l'école en septembre, veuillez m'appeler pour annuler leur allocation pour fournitures scolaires. Si vous ne l'annulez pas, un paiement en trop pourrait être appliqué.

Si vous avez des questions, veuillez me téléphoner au numéro indiqué ci-après.

LE COORDONNATEUR DES DOSSIERS,